

## CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 9 octobre 2020

### **1) Convention avec la CCCA pour la mise à disposition de locaux communaux pour le périscolaire**

La convention arrivant à expiration en fin d'année, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention pour les années 2021-2022-2023 avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans le cadre des activités périscolaires pour la mise à disposition des locaux communaux.

### **2) Modification de la délibération de délégation de pouvoirs au maire**

La délibération de délégation de pouvoirs au maire est modifiée afin de se conformer à la réglementation en vigueur notamment en déterminant des limites sur certains articles.

### **3) Moyens de communications envers la population**

M. le Maire informe le conseil que la commission communale s'est réunie jeudi 8 octobre pour étudier les diverses possibilités de communiquer avec la population sur les informations municipales, alertes, manifestations... Un contact sera pris avec la société Clever Technologie qui offre la possibilité de communiquer par SMS, mail, appel vocable et réseaux sociaux. Nous déterminerons ensemble la meilleure solution pour communiquer auprès du plus grand nombre.

### **4) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Suite aux élections municipales le Plan Communal de Sauvegarde sera mis à jour notamment en désignant les élus responsables en cas d'activation du plan.

### **5) Point sur les travaux communaux**

#### Défense incendie

M. le Maire informe le conseil qu'un devis pour l'installation de 4 citernes incendie d'une capacité de 60 m<sup>3</sup> avait été demandé à l'entreprise Vimont. Après avis du SDIS, il convient que les citernes soient de 120m<sup>3</sup> et non plus de 60m<sup>3</sup>. Un nouveau devis a donc été demandé à l'entreprise Vimont. Les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR) et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre seront à refaire.

Il conviendra de trouver des terrains pour implanter les citernes en signant des conventions avec les particuliers. Il serait également possible d'implanter les citernes sous la voirie en fonction du passage des réseaux.

M. le Maire précise qu'il existe deux types de risque sur la commune : faible pour les maisons dont la superficie est inférieure à 250 m<sup>2</sup> tous paliers compris et risque ordinaire pour les maisons dont la superficie est supérieure à 250 m<sup>2</sup>.

#### Salle polyvalente

Des questions techniques sur les lots plomberie, électricité, chauffage ont été posées à l'architecte chargé du projet. Nous sommes en attente des réponses.

#### Divers

Une clôture sera posée par le personnel communal autour de la mare du logement communal route de St Valery.

Il précise que les mares recensées dans le PLU sont protégées et ne doivent pas être rebouchées par les propriétaires. La CCCA prend en charge le curage des mares qui reçoivent les eaux pluviales.

Les employés communaux vont entreprendre des travaux de rafraîchissement du logement communal situé rue du four banal (peinture, pose de parquet, pose d'une cuisine).

M. le Maire informe le conseil que la pose du mâât téléphonique par Orange est toujours d'actualité.

### **5) Questions diverses**

La sélection et les entretiens pour le remplacement de l'ATSEM débiteront à la fin du mois d'octobre.

*Mme Lhommet-Carpentier* demande si l'information sur la démarche à suivre en cas de nids de guêpes ou frelons est bien sur le site de la mairie car elle ne l'a pas trouvée. *M. Clement* précise que l'information a bien été mise mais qu'il va la mettre en évidence.

*M. Lemeunier* demande à quelle date la commune sera reliée à la fibre. M. Le Maire répond que c'est prévu vers 2023 mais il va se renseigner.